

Document d'informations clés

FCP Force – Part R

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Produit :	FCP Force – Part R ISIN : FR0013319415
Gestionnaire :	Alternative Patrimoniale (Strasbourg), France
Site web :	https://www.alternativepatrimoniale.fr/
Téléphone :	+33 9 88 99 98 88
Régulateur :	Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Date de production du document :	02/07/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Objectif du produit :

La stratégie de gestion du fonds Force, mise en œuvre sur un horizon de placement recommandé de 3 ans, est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice composite 50% iBoxx EUR Liquid High Yield Index Total Return + 30% iBoxx Euro Sovereign Eurozone Overall Total Return Index + 20% EUROSTOXX 50 Net Total Return, calculé coupons/dividendes réinvestis qui peut être utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

Les indices composant l'indicateur de référence sont calculés coupon/dividendes réinvestis.

Le gérant du fonds met en œuvre une gestion active qui repose, en amont de l'analyse financière, sur l'exclusion sectorielle et normative d'émetteurs. La société de gestion déterminera une sélection de valeurs éligibles pour le fonds en s'inspirant notamment de la politique d'exclusion retenue par le Government Pension Fund Global (Fonds de pension gouvernemental global de Norvège) qui détermine une liste d'émetteurs prohibés.

Deux types d'exclusion seront pratiqués :

- Exclusion sectorielle : émetteurs exerçant leur activité dans des secteurs d'activité prohibés (tels que l'armement ou le tabac)
- Exclusion normative : émetteurs ne respectant pas certaines normes ou conventions internationales

En cas d'investissement à 100% en OPC et fonds d'investissement dont les trackers et ETF, le fonds n'appliquerait plus de ce fait les filtres d'exclusion.

Sur le plan financier, par le biais d'une politique de gestion discrétionnaire, les stratégies du FCP consistent en :

- L'achat de titres de créances senior et subordonnées optimisant le couple rendement/risque et susceptibles d'être conservés jusqu'à l'échéance ;
- L'investissement ou le désinvestissement sur les marchés d'actions et de devises à des niveaux prédéterminés ou au moment de sursurvol des marchés ;
- La prise de positions directionnelles (actions, obligations, change, matières premières via des dérivés sur des indices portant sur des contrats financiers sur matières premières) se basant sur des analyses macroéconomiques ou techniques.
- A titre accessoire, la prise de position de valeurs relatives sur les marchés de taux d'intérêt.

Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'expositions suivantes :

- La sensibilité du portefeuille au risque de taux d'intérêt peut varier entre -4 et 10.
- L'exposition nette action varie entre -20% et +30%.
- L'exposition nette crédit varie entre 0% et +100%.

- La prise de positions directionnelles sur matières premières via des dérivés sur des indices portant sur des contrats financiers sur matières premières varie entre 0 et 10%.
- L'exposition devises est comprise entre -20% et +20% et concerne essentiellement les devises des pays de l'OCDE.

FORCE est investi sur les catégories d'actifs suivantes :

Actions :

- La gestion est discrétionnaire en termes de répartition géographique (zone euro et/ou internationale, y compris pays émergents sans dépasser 10%).
- L'investissement est réalisé via des indices ou via des actions d'entreprises de tous types de capitalisations.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

- Obligations (à taux fixe et/ou variable, perpétuelles, callable ou puttable, indexées sur l'inflation...). La gestion est discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée, de rating y compris « high yield ».
- Le FCP peut investir jusqu'à 50% en titres de créances « high yield », dont 30% en titres de créances non notés.
- Instruments du marché monétaire : certificats de dépôts, billets de trésorerie. Le FCP pourra investir sur ces actifs jusqu'à 100% de l'actif net.
- Le fonds peut être exposé à hauteur de 20% de son actif net à des organismes de titrisations (ABS, RMBS, CMBS, CLO...) par l'intermédiaire d'OPC et fonds d'investissement.

Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans des obligations callable ou puttable (sans autre élément optionnel ou de complexité) à hauteur de 100% de l'actif net.

Le gérant pourra investir dans des obligations convertibles de la zone Europe ou internationale et pourra investir ponctuellement sur des titres intégrant des dérivés simples (warrants, EMTN, bons de souscription, certificats) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux réglementés. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat de titres à dérivés intégrés. Le montant des investissements en titre intégrant des dérivés, hors obligations callable ou puttable, ne peut dépasser 35% de l'actif net.

Organismes de placements collectifs de droit français ou de droit européen et fonds d'investissement jusqu'à :

- 100% en OPCVM ;
- Jusqu'à 30% en OPC répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

ETF : Le fonds peut détenir des ETF à hauteur de 100% de l'actif.

Les OPC ou fonds d'investissement mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par ALTERNATIVE PATRIMONIALE ou des sociétés qui lui sont liées.

Autres véhicules : NS

Les produits dérivés : le FCP peut utiliser des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, sur des marchés organisés de la zone euro et/ou internationaux pour couvrir et/ou exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions, change, indices sur des contrats financiers dérivés sur des matières premières, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices, dans le but de réaliser l'objectif de gestion. Le FCP ne peut pas conclure de contrats négociés de gré à gré.

Les dérivés de crédit (CDS) : Le gérant n'aura pas recours à des dérivés de crédit.

Dépôts : Le FCP pourra utiliser les dépôts dans la limite de 20% de son actif auprès d'un même établissement de crédit.

Type d'investisseur : Le FCP FORCE s'adresse tous types d'investisseurs (hors investisseurs dits « US Persons ») souhaitant obtenir une valorisation de leur capital sur la durée de placement recommandée.

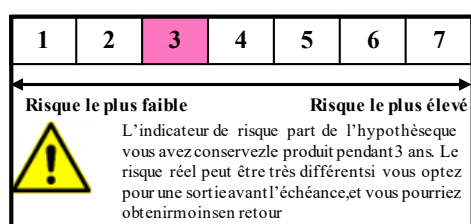
Emprunts d'espèces : la gestion se réserve la possibilité, dans le cadre de la gestion de trésorerie du FCP, d'emprunter pour un maximum de 10% de l'actif net du FCP en accord avec la banque dépositaire.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Attention à un éventuel risque de change. Selon la devise du contrat ou des actifs sous-jacents, les sommes qui vous seront versées pourront l'être dans une autre devise. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du FCP Force – Part R au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir après un an ou 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Investissement : 10 000 EUR		1 an	3 ans
Scénarios		(Période de détention recommandée)	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 260 € -17,36%	7 280 € -10,04%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 950 € -10,54%	9 200 € -2,74% (*)
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 330 € 3,31%	10 940 € 3,05% (**)
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11 820 € 18,16%	11 750 € 5,51% (***)

(*) Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/12/2019 et le 30/12/2022 (par transformation linéaire sur 3 ans).

(**) Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2014 et le 29/12/2017.

(***) Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si Alternative Patrimoniale n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Pour votre protection, les actifs du fonds sont détenus auprès d'une entité distincte, le dépositaire, de sorte que la capacité de paiement du fonds ne serait pas affectée par l'insolvabilité de la Société de Gestion.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	158 €	528 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,58%	1,63%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,68% avant déduction des coûts et de 3,05% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an des différents coûts

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement.
Coûts récurrents	Coûts de transaction	0,63%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,95%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour la gestion de vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00%	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je conserver ce produit et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

La durée de détention recommandée a été choisie pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités : les demandes de souscriptions/rachats sont centralisées chaque jour (J-1), à l'exception des jours fériés en France et/ou de fermeture de la bourse de Paris, au plus tard à 14h chez CACEIS BANK, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J). Les règlements interviendront à J+3.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de réclamation, vous pouvez contacter :

Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
 Alternative Patrimoniale
 19C rue du Fossé des Treize
 67000 Strasbourg - FRANCE
 Mail : à partir du formulaire de contact accessible via le lien suivant : <https://www.alternativepatrimoniale.fr/contact/>
 Téléphone : +33 9 88 99 98 88

Conformément à la réglementation en vigueur, un accusé de réception vous sera adressé dans les 10 jours ouvrables à compter de la date d'enregistrement de votre (vos) réclamation(s).

Le délai de traitement et de réponse ne pourra excéder deux 2 mois maximum entre la date de réception et la date d'envoi de notre réponse.

En cas de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation, le site de l'AMF permet l'accès à une rubrique opérationnelle dédiée à la médiation (diagnostic de recevabilité, demande de saisine, suivi du dossier, formulaires).

Pour y accéder : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur/presentation>

Autres informations pertinentes

Les performances passées de ce produit de ce produit peuvent être consultées sur le site internet d'Alternative Patrimoniale à l'adresse suivante : <https://www.alternativepatrimoniale.fr/ou-et-comment-placer-votre-argent/placements-financiers/>

L'historique porte sur une durée de 10 ans ou à défaut sur la durée de vie réelle du fonds.